

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2021**

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DOUZE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 6 octobre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Yves LEMOINE, Yves RUFFET.

Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Benoît DESPRES (*suppléant de Benjamin GUILLERME-JUBIN absent*), Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON absent*), Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENGE,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- David BURLLOT donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Christelle LEVY,
- Serge GUINARD donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwénaëlle AOUTIN,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX,
- Carole BERECHÉL, Yvon BERHAULT, Nathalie BOUZID, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Suzanne BOURDÉ

Délibération n°2021-174

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 12

AFFAIRES GENERALES ADHESION A DES ASSOCIATIONS DES 2021/2022

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer aux associations suivantes :

- Agence départementale d'Information sur le Logement des Côtes d'Armor (ADIL 22)
Elle a pour objet d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat. Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite. Elle peut s'accompagner d'une information sur des offres de terrains et de logements disponibles. Elle vise, également, à favoriser le bon déroulement des projets d'accession à la propriété des ménages et permettre aux usagers, en particulier aux personnes défavorisées, de disposer de tous les éléments permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant.
L'association a, aussi, vocation à assurer au bénéfice de ses membres des actions de conseil et d'expertise juridique ou économique et à entreprendre toutes études, recherches ou démarches prospectives liées à son domaine d'activité.
La cotisation est fixée par l'assemblée générale (Pour information, cotisation 2021 : 0,15 € par habitant).
- Association pour la gestion indépendante des réseaux de transport (AGIR)
Créée en 1987, elle regroupe des élus et techniciens, dont les collectivités sont une autorité organisatrice de la mobilité. Cette association est en capacité de répondre à l'ensemble des problématiques liées au transport public et à la mobilité du quotidien (transport urbain, scolaire, mobilités douces). L'adhésion comprend :
 - o Un service de questions/réponses liées à la thématique des transports,
 - o Un crédit de 5 journées d'assistance pour des études, cahiers des charges, audits,
 - o L'accès à des formations sur la thématique des mobilités
 - o L'accès à la centrale d'achat du Transport Public.Il est proposé d'y adhérer dès le 1^{er} novembre 2021. Pour information, le coût annuel de l'adhésion est en fonction du nombre d'habitants (Pour information, année 2021 : 7 000 € HT avec un prorata temporis).
- DEPS' HABITAT
Créée le 21 mai 2019, elle prend la suite de l'association Relais Habitat 22. Elle a pour objectif de promouvoir et de développer des « solutions habitat » innovantes sous l'angle du développement durable et sous des aspects économiques, écologiques et sociaux.
DEPS'HABITAT souhaite voir les 8 EPCI du département être associés à ses travaux avec comme moyens d'action :
 - o L'exemplarité : susciter, aider ses adhérents à construire des projets habitat, participer au lancement et évaluer les résultats, principalement sur les Côtes d'Armor.
 - o L'échange avec tous les acteurs de l'habitat, notamment par une manifestation, dans le cadre de son AG, avec débats et mobilisation de ses partenaires
 - o La communication : informer sur la DEPS'H, valoriser les adhérents et leurs actions
 - o L'assistance, financière notamment, aux projets les plus intéressants.Il est proposé d'y adhérer dès 2022. (Pour information, année 2021 : 100 €/an).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'adhérer à :
 - o L'ADIL dès 2021,

- L'AGIR à compter du 1^{er} novembre 2021,
 - DEPS'HABITAT dès 2022,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	21 OCT. 2021
Affiché le	21 OCT. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

21 OCT. 2021

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET



